



Commune de Saint-Prex

Annonce de séparation

(Conformément à la circulaire 17/06 du Service cantonal de la population)
à l'Office de la Population et bureau des étrangers, Chemin de Penguey 1A,
1162 Saint-Prex Tél. 021 823 01 01 - Fax 021 823 01 09 ou www.saint-prex.ch

Habitant responsable de l'annonce

Nom(s) : _____ Prénom(s) : _____

Adresse à Saint-Prex : _____

Etage : _____ Nombre de pièce : _____ Surface (m²) _____

Adresse de destination (si départ) : _____

NPA & Localité de destination (si départ) : _____

Date de la séparation : _____

Type de séparation: de fait¹ légale/judiciaire²

¹Séparation de fait :

Dans tous les cas, le/la conjoint ci-dessous sera informé(e) par écrit de la modification et de la mise à jour de ses données personnelles.

²Séparation légale :

Joindre les mesures protectrices de l'union conjugale

Conjoint(e)

Nom(s) : _____ Prénom(s) : _____

Adresse à Saint-Prex : _____

Adresse de destination (si départ) : _____

NPA & Localité de destination (si départ) : _____

La déclaration d'un seul des conjoints est suffisante.

La date de séparation ne peut être modifiée ultérieurement pour des motifs de convenance personnelle.

Date : _____ Signature : _____

* Par ma signature je certifie que les informations qui figurent sur ce formulaire sont exactes. Valable également pour les documents annexés.
Je suis rendu attentif au fait que toute annonce de changement d'Etat civil est obligatoire (art. 5, LCH) et qu'à défaut d'un accord des deux époux,
le bureau du contrôle des habitants effectuera l'enregistrement de la séparation de fait sur la base des dates et éléments en sa possession.

Remarque du contrôle des habitants : _____

Document à joindre : Copie de la pièce d'identité